

ALLEMAGNE



Assistants de langue française

Fiche-destination 2025-2026

IMPORTANT :

Le programme des assistants de langue permet une mobilité **pré-professionnalisante**. Pour cette raison, il est impératif de **préparer votre projet** (choix de la destination, financement, etc.).

Toute candidature vaut **engagement**. Les désistements éventuels devront être justifiés, sous peine de ne plus pouvoir postuler au programme ultérieurement.


Seuls France Éducation international et les instances étrangères décident du choix des étudiants retenus. L'inscription au programme n'implique pas nécessairement sa sélection.

<p>Nombre de postes offerts</p>	<p>À titre indicatif, 220 postes sont proposés chaque année.</p> <p>Le nombre de postes proposés dans ce pays est généralement supérieur au nombre de candidatures.</p>
<p>Critères d'éligibilité spécifiques à l'Allemagne</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nationalité : française ou européenne • Age : 20 à 35 ans • Niveau de langue : A2 en allemand • Statut : <ul style="list-style-type: none"> ○ Etudiant ; ○ Ou actuellement ou ayant été en service civique OFAJ ; ○ Ou actuellement ou ayant été lecteur France Mobil ; ○ Ou jeunes diplômés titulaires d'un diplôme d'un établissement supérieur français obtenu en 2022 ou 2023. • Scolarité secondaire : <p>Avoir effectué la majorité de sa scolarité secondaire dans un établissement français, en France ou à l'étranger.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Niveau d'études demandé et disciplines acceptées : <p>Avoir validé, au moment du dépôt du dossier, au minimum une L1. Toutes disciplines acceptées.</p> • Profil privilégié : Aucun <p>Les candidats non-étudiants doivent obligatoirement se référer à la procédure indiquée dans la rubrique « 3. Vous n'êtes plus étudiant(e) et n'êtes plus en contact avec vos professeurs » du site internet de France Éducation international.</p>



	<ul style="list-style-type: none"> - Ces candidats devront obligatoirement fournir une lettre de recommandation d'un ancien ou actuel professeur, tuteur de stage ou employeur dans leur dossier de candidature (<i>dans le champ « éléments spécifiques » de la section « Atouts »</i>). - Les anciens assistants de langue devront fournir au moins une lettre de recommandation d'un ancien ou actuel établissement d'exercice dans leur dossier de candidature (<i>dans le champ « éléments spécifiques » de la section « Atouts »</i>). - Les candidats de plus de 35 ans en reconversion professionnelle dans l'enseignement du français ou de l'allemand peuvent déposer un dossier de candidature qui sera étudié au cas par cas.
Documents supplémentaires à fournir dans votre candidature sur ADELE pour ce pays	Pas d'éléments spécifiques.
Villes ou régions d'affectation	<p>Voir la carte Les vœux formulés dans le dossier de candidature seront satisfaits dans la limite du possible.</p> <p>Une seule affectation est proposée à chaque candidat retenu.</p>
Établissements	<p>Collèges, lycées d'enseignement général et professionnel Quelques postes en écoles primaires</p> <p><i>Indiquez explicitement si vous souhaitez uniquement une affectation au niveau primaire. Souplesse indispensable quant au Land d'affectation.</i></p>
Calendrier	<p>Publication des résultats France Éducation international informera les étudiants de la suite donnée à leur candidature à partir du mois de mai 2025.</p> <p>A partir de début mai : annonce des résultats (liste principale, complémentaire, refusé) et du Land proposé aux personnes retenues.</p> <p>Fin juin : annonce de la ville et de l'établissement d'affectation par les autorités allemandes.</p> <p>Contrat 8 mois (mi-septembre, probablement 15 septembre 2025 - 31 mai 2026)</p>
Temps de travail et de congés	<p>12 heures par semaine face aux élèves (<i>hors temps de préparation</i>) Congés selon le calendrier scolaire de chaque Land.</p>
Rémunération et aides	<p>Rémunération mensuelle Bourse de 1000 € net</p> <p>Installation Les frais de voyage, de nourriture et logement sont à la charge de l'assistant.</p> <p>Une fois sur place, les assistants peuvent faire une demande d'aide au logement.</p>



<p>Statut de l'assistant</p>	<p>L'assistant a le statut de boursier de la République fédérale d'Allemagne et est exempt d'impôts en Allemagne et en France.</p> <p>Les assistants de langue en Allemagne ne payent pas de cotisations sociales.</p> <p>Les assistants de langue en Allemagne doivent déclarer leur installation au « Ausländeramt » de leur ville de résidence, une fois sur place.</p>
<p>Couverture sociale</p>	<p>Durant son contrat, l'assistant est couvert par une assurance maladie, accident et responsabilité civile qui ne couvre pas les grossesses, les maladies chroniques préexistantes (allergies, asthme, diabète, etc.) et les maladies d'ordre psychologique. La police d'assurance est consultable ici.</p> <p>Cette assurance est allemande. Les assistants ne sont plus rattachés à la sécurité sociale française pendant la durée de leur contrat.</p> <p>Un justificatif de vaccination contre la rougeole est demandé aux employés du ministère de l'éducation de chaque Land.</p> <p>Il est recommandé de souscrire une assurance prévoyant le rapatriement en cas de besoin.</p>
<p>Formation</p>	<p>France Éducation international met à disposition des futurs assistants de langue française un module de formation en ligne, gratuit, disponible à tout moment sur la plateforme FEi+.</p>
<p>Liens utiles</p>	<p>Ambassade d'Allemagne en France : www.allemande.diplo.de/ Ambassade de France en Allemagne : https://de.ambafrance.org/ Pädagogischer Austauschdienst (PAD) : www.kmk-pad.org/programme/fremdsprachenassistentenzkraefte.html</p> <p>Réseaux sociaux :</p> <p></p>
<p>Reconnaissance de l'expérience</p>	<p>Certaines universités reconnaissent l'expérience d'assistant de langue française à l'étranger, notamment par l'octroi de crédits ECTS.</p> <p>Renseignez-vous auprès de votre UFR ou département et sur le site internet de France Éducation international.</p>
<p>Renouvellement de contrat</p>	<p>Les assistants peuvent demander un renouvellement pour une deuxième année. Le PAD envoie en janvier un courriel à tous les assistants leur indiquant la procédure pour faire une demande de renouvellement. Il est possible de demander à rester dans le même établissement ou de formuler de nouveaux vœux régionaux sans garantie que la demande puisse être satisfaite.</p>
<p>Témoignages</p>	<p>De nombreux témoignages d'assistants de langue sont disponibles sur le site internet de France Éducation international.</p>



Carte

Instructions : vous avez la possibilité d'indiquer votre préférence pour **3 Länder**.

- En l'absence de préférence régionale, veuillez sélectionner « indifférent ».
- Il s'agit d'un programme de mobilité : les candidats vivant déjà en Allemagne sont éligibles mais ne sont pas prioritaires. **Une grande flexibilité (région, taille de ville) est demandée aux candidats.**
- Les vœux formulés dans le dossier de candidature seront satisfaits dans la limite du possible.
- Une seule affectation est proposée à chaque candidat retenu.
- La répartition par *Land* des postes proposés pour le recrutement des assistants en 2024-2025 est précisée dans l'encadré ci-dessous, à titre indicatif.

Nord
Bremen - HB (6) Hamburg - HH (7) Mecklenburg-Vorpommern – MV (4) Niedersachsen - NI (26) Schleswig-Holstein - SH (7)
Süd
Baden-Württemberg – BW (14) Bayern - BY (24) Hessen - HE (14)
Ost
Berlin - BE (12) Brandenburg - BB (5) Sachsen - SN (11) Sachsen-Anhalt - ST (4) Thüringen – TH (8)
West
Nordrhein-Westfalen – NW (38) Rheinland-Pfalz - RP (28) Saarland – SL (12)



Contact :

assistant@france-education-international.fr

En raison du grand nombre de courriels que nous recevons, les questions traitées sur les fiches destinations ou sur le Robot conversationnel ne seront pas prioritaires.